



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

nouvelle AOP du Camembert

Question au Gouvernement n° 1763

Texte de la question

NOUVELLE AOP DU CAMEMBERT

M. le président. La parole est à M. Jérôme Nury.

M. Jérôme Nury. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, l'un des trois cent soixante-cinq fromages de France sort du lot. Non seulement parce qu'il a été inventé dans l'Orne par Marie Harel, mais aussi parce qu'il est considéré comme le roi des fromages. Celui qui ne peut être absent d'un plateau à la fin d'un repas, car il incarne la tradition, l'excellence et le goût : le camembert !

Ce fromage, bien connu des Français et reconnu à travers le monde entier, fait la fierté des Normands, de nos laiteries et de nos éleveurs, mais se trouve en danger, car quelques bobos, en mal de feux médiatiques, sont en train d'allumer la mèche de la polémique.

En 2021, les règles d'appellation d'origine protégée vont changer pour le camembert de Normandie. Cette modification est demandée par tous depuis des années, afin que la guerre entre le « en Normandie » et le « de Normandie » cesse. Cette clarification est également indispensable pour que le consommateur s'y retrouve. Il ne restera ainsi qu'un seul camembert AOP de Normandie, répondant à un cahier des charges précis ; il devra faire la part belle à la vache normande ayant pâTURÉ dans nos vertes prairies et dans notre bocage. Une mention supplémentaire, « véritable », permettra de distinguer le *must* qu'est le camembert AOP au lait cru produit à la louche.

Autre point positif de cette nouvelle règle : la production de nos éleveurs normands sera mieux valorisée, car les besoins de lait dans la nouvelle AOP augmenteront. Dans un contexte difficile pour l'élevage, il s'agit d'une belle opportunité pour nos paysans normands.

Alors que les discussions finales se tiennent actuellement au sein de la filière sur des sujets techniques tels que la concentration du lait, il serait raisonnable et nécessaire, monsieur le ministre, de laisser la profession aller au bout de sa démarche. Pouvez-vous nous rassurer et rassurer l'élevage normand, ainsi que les gastronomes du monde entier, sur la volonté du Gouvernement, au travers de l'Institut national de l'origine et de la qualité – INAO –, d'avoir, en 2021, un camembert de Normandie de qualité dans nos assiettes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs des groupes UDI-Agir et LT.*)

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Didier Guillaume, *ministre de l'agriculture et de l'alimentation.* Tout d'abord, je voudrais saluer notre ami le

député Ramos pour l'action médiatique qu'il a conduite aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Laurent Furst. Bravo !

M. Didier Guillaume, ministre. Se faire fabriquer une boîte de camembert à son effigie, la distribuer à tous les députés de l'Assemblée nationale – on sent la bonne odeur du camembert de Normandie en arrivant à l'Assemblée – et passer sur les ondes : bravo pour ce que vous avez fait !

Plus sérieusement, bien que cette action soit très sérieuse, je retiens de cette initiative la défense du bon, du goût, du camembert et de notre gastronomie. Ce n'est pas le Premier ministre qui me démentira si je dis qu'un bon camembert doit être goûtu, au lait cru et doit sentir un peu fort.

L'AOP n'est pas le cheval de Troie des industriels, et la production du camembert au lait cru n'est pas en danger. Depuis plus de quinze ans, une bataille commerciale oppose la production AOP à la production industrielle, qui utilise la mention « fabriqué en Normandie ». Cette mention l'a largement emporté, vous avez raison, monsieur Nury, dans l'esprit des consommateurs ; les producteurs d'AOP au lait cru n'y peuvent rien, car la mention existait avant la création de l'appellation d'origine. Alors, que faire ?

Après des années de querelles, un compromis a été trouvé au sein de la filière. Il prévoit une montée en gamme de la production aujourd'hui non soumise à l'AOP d'origine – je ne vais pas développer cet aspect que vous avez évoqué, notamment en parlant des animaux de la région. Point très important, il comprendra la création d'une nouvelle AOP encore plus exigeante, qui s'appellera « véritable camembert de Normandie ». Ce camembert devra obligatoirement être au lait cru.

Ce compromis, porté par la filière et tout le territoire, améliorera également la qualité : faisons confiance aux territoires, à l'INAO et à la filière pour protéger notre gastronomie ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1763

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [14 mars 2019](#)